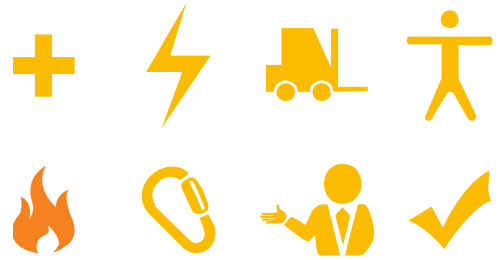


INCENDIE





ÉQUIPIER PREMIÈRE INTERVENTION - MANIPULATION EXTINCTEURS

> **En cas de départ de feu, il est nécessaire d'agir le plus rapidement possible afin de limiter les conséquences.**



DURÉE

2 à 4 heures / groupe.

PUBLIC

L'ensemble du personnel sans restriction de fonction.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants/groupe.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

12 mois

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Powerpoint, générateur de flamme, extincteurs, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article L4741-2 du Code du travail.
Article R4227-28 du Code du travail.
Article R4227-33 du Code du travail.
Article R4227-37 du Code du travail.
Article R4227-39 du Code du travail.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Etre sensibilisé au risque incendie.

Etre capable d'utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un début d'incendie.

Avoir les bons réflexes et comportement face au risque incendie.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Les causes les plus fréquentes d'incendie ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Le triangle du feu ;
- ⇒ La combustion ;
- ⇒ Les conséquences de l'incendie ;
- ⇒ Prévenir le risque d'incendie ;
- ⇒ Les grands principes d'extinction d'un feu ;
- ⇒ Les extincteurs ;
- ⇒ La signalisation.

Pratique :

- ⇒ Exercice pratique et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;
- ⇒ Examen pratique.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos plannings

Réf formation : INCE01-IEM



ÉQUIPIER PREMIÈRE INTERVENTION - MANIPULATION ÉVACUATION

> En cas de départ de feu, il est nécessaire d'agir le plus rapidement possible afin de limiter les conséquences.



DURÉE

1 jour.

PUBLIC

L'ensemble du personnel sans restriction de fonction.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants/groupe.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

12 mois

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Powerpoint, générateur de flamme, extincteurs, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Règle R6 APSAD (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances), Art. L4141-2 du Code du travail, Articles R4227-28, R4227-33, R4227-37 R4227-39 du Code du travail.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos plannings

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Etre capable d'utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un début d'incendie.

Avoir les bons réflexes et comportements face au risque incendie.

Organiser l'évacuation en fonction des consignes incendie propre à l'établissement.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Les causes les plus fréquentes d'incendie ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Le triangle du feu ;
- ⇒ La combustion ;
- ⇒ Les conséquences de l'incendie ;
- ⇒ Prévenir le risque d'incendie ;
- ⇒ Les grands principes d'extinction d'un feu ;
- ⇒ Les extincteurs ;
- ⇒ La signalisation ;
- ⇒ La détection, la prévention incendie, l'évacuation, le rôle de chacun ;
- ⇒ Les points de rassemblement ;
- ⇒ Les équipiers d'évacuation (guide, serre file, chargé ou responsable d'évacuation) ;
- ⇒ Les fumées et leurs conséquences ;
- ⇒ Préparation de l'évacuation avec les responsables pour exercice futur ;
- ⇒ Aide des équipiers d'évacuation et serre file ;
- ⇒ Proposition pour l'amélioration de la procédure.

Pratique :

- ⇒ Exercice pratique et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;
- ⇒ Examen pratique.

Réf formation : INCE02-EPI



ÉQUIPIER SECONDE INTERVENTION INCENDIE

> En cas de départ de feu, il est nécessaire d'agir le plus rapidement possible afin de limiter les conséquences.



DURÉE

2 jours (14 heures).

PUBLIC

L'ensemble du personnel sans restriction de fonction.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EFFECTIF MAXIMUM

10 participants/groupe.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

6 mois.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Powerpoint, générateur de flamme, extincteurs, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Règle R6 APSAD (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances).
Art. L4141-2 du Code du travail.
Articles R4227-28, R4227-33, R4227-37
R4227-39 du Code du travail.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Assurer, organiser et coordonner l'évacuation. Être capable d'utiliser les moyens de seconde intervention pour compléter l'action des EPI. Avoir une connaissance approfondie du risque incendie et de ses dangers.

Veiller à la sécurité des personnes.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Les causes les plus fréquentes d'incendie ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Le triangle du feu ;
- ⇒ La combustion ;
- ⇒ Les conséquences de l'incendie ;
- ⇒ Prévenir le risque d'incendie ;
- ⇒ Les grands principes d'extinction d'un feu ;
- ⇒ Les extincteurs ;
- ⇒ La signalisation ;
- ⇒ La détection, la prévention incendie, l'évacuation, le rôle de chacun ;
- ⇒ Les points de rassemblement ;
- ⇒ Les équipiers d'évacuation (guide, serre file, chargé ou responsable d'évacuation) ;
- ⇒ Les fumées et leurs conséquences ;
- ⇒ Préparation de l'évacuation avec les responsables pour exercice futur ;
- ⇒ Aides des équipiers d'évacuation et serre file ;
- ⇒ Proposition pour l'amélioration de la procédure ;
- ⇒ Les moyens de secondes intervention.

Pratique :

- ⇒ Exercice pratique et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;
- ⇒ Examen pratique.

Réf formation : INCE03-ESI



AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE NIVEAU 1 SSIAP1

> **Acquérir les compétences nécessaires aux missions de prévention et d'intervention d'un agent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).**

FORVALYS est agréé pour les formations SSIAP 1 - SSIAP 2 - SSIAP 3



DURÉE

Initial : 10 jours (70 heures) + examen.
Remise à niveau : 3 jours
Recyclage : 2 jours

PUBLIC

Postulant aux fonctions d'agent de sécurité incendie en ERP ou IGH.

PRÉ-REQUIS

Attestation SST ou PSC1, H0/B0 (habilitation personnel non électricien), Aptitude médicale. Capacité à rédiger une main courante.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants en formation initiale
15 participants en recyclage et remise à niveau

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans.

VALIDATION DES ACQUIS

Diplôme SSIAP1.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Powerpoint, générateur de flamme, extincteurs, quizz box, visites sur sites, livret.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 25 juin 1980 modifié .
Arrêté du 2 mai 2005.

AGREMENT PRÉFECTORAL

Formation diplômante SSIAP.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Etre capable de maîtriser les risques particuliers, les dispositions réglementaires et les mesures de prévention afin de limiter les risques d'incendie dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Immeubles de Grande Hauteur (IGH).

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Théorie du feu, propagation, phases de l'incendie ;
- ⇒ Comportement au feu des matériaux ;
- ⇒ Réglementation des ERP et IGH : classement, principes fondamentaux de sécurité, implantation, isolement, évacuation, désenfumage, éclairage, MS ;
- ⇒ Installations techniques : électricité, ascenseurs, nacelles, etc. IFEA (eau et gaz), colonnes sèches et humides, SSI ;
- ⇒ Rôle et missions de l'agent de sécurité : le service/poste/documents de sécurité, les rondes et surveillance des travaux, l'accueil des secours, la sensibilisation des occupants ;
- ⇒ Concrétisation des acquis : méthodes d'extinction d'un feu, mise en situation d'intervention,

Pratique :

- ⇒ Visites applicatives d'ERP et d'IGH ;
- ⇒ Applications pratiques : connaissance du PCS/réagir à l'alerte/application des consignes/communication/secours extérieurs/entretien et vérification des équipements techniques.

Examen :

- ⇒ Jury présidé par le Directeur Départemental des Services d'Incendie Secours (DD SIS) ou son représentant et d'un chef de service de sécurité incendie.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos plannings

Réf formation : INCE04-SP1



CHEF D'ÉQUIPE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE NIVEAU 2 : SSIAP2

> **Acquérir les compétences nécessaires aux missions de prévention et d'intervention d'un chef d'équipe de sécurité incendie dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).**

FORVALYS est agréé pour les formations SSIAP 1 - SSIAP 2 - SSIAP 3



DURÉE

Initial : 10 jours (70 heures) + examen.
Remise à niveau : 3 jours
Recyclage : 2 jours

PUBLIC

Postulant aux fonctions de chef d'équipe de sécurité incendie en ERP ou IGH.

PRÉ-REQUIS

Attestation SST ou PSC1, H0/B0 (habilitation personnel non électricien).
Aptitude médicale, capacité à rédiger une main courante, 1an d'exercice SSIAP1.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants en formation initiale
15 participants en recyclage et remise à niveau

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans.

VALIDATION DES ACQUIS

Diplôme SSIAP 2.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Powerpoint, générateur de flamme, extincteurs, quizz box, visites sur sites, livret .

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 25 juin 1980 modifié.
Arrêté du 2 mai 2005.

AGRÉMENT PRÉFECTORAL

Formation diplômante SSIAP.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Etre capable de maîtriser et de maintenir le niveau de sécurité initiale conformément aux dispositions réglementaires et de mettre en place les mesures de prévention, afin de limiter les risques d'incendie dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Immeubles de Grande Hauteur (IGH).

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Rôle et mission du chef d'équipe ;
- ⇒ Gestion, management d'une équipe de sécurité ;
- ⇒ Application des consignes de sécurité, gestion des incidents techniques ;
- ⇒ Manipulation du SSI : système de détection d'incendie, système de mise en sécurité incendie ;
- ⇒ Hygiène et sécurité au travail en matière de sécurité incendie ;
- ⇒ Chef de poste en situation de crise, exercices de mise en situation ;
- ⇒ Information de la hiérarchie ;
- ⇒ Gestion du PCS ;
- ⇒ Conseils techniques aux secours,

Pratique :

- ⇒ Visites applicatives d'ERP et d'IGH ;
- ⇒ Applications pratiques : gestion du PCS/conseils techniques aux secours/visites applicatives.

Examen :

- ⇒ Jury présidé par le Directeur Départemental des Services d'Incendie Secours (DD SIS) ou son représentant et d'un chef de service de sécurité incendie.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos plannings

Réf formation : INCE05-SP2



CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE NIVEAU 3

> **Acquérir les compétences nécessaires aux missions de prévention et d'intervention d'un chef de service de sécurité incendie dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Immeubles de Grande Hauteur (IGH).**

FORVALYS est agréé pour les formations SSIAP 1 - SSIAP 2 - SSIAP 3



DURÉE

Initial : 31 jours (216 heures).
Remise à niveau : 5 jours
Recyclage : 3 jours

PUBLIC

Postulant aux fonctions de chef de service de sécurité incendie en ERP ou IGH.

PRÉ-REQUIS

Etre titulaire du Bac, ou diplôme de niveau 4 de la qualification SSIAP 2 ou ERP2/IGH2.

EFFECTIF MAXIMUM

10 participants en formation initiale
15 participants en recyclage et remise à niveau

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans.

VALIDATION DES ACQUIS

Diplôme SSIAP 3.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Powerpoint, générateur de flamme, extincteurs, quizz box, visites sur sites, livret.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 25 juin 1980 modifié.
Arrêté du 2 mai 2005.

AGRÉMENT PRÉFECTORAL

Formations diplômantes SSIAP.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Etre capable de maîtriser et de maintenir le niveau de sécurité initiale conformément aux dispositions réglementaires et de mettre en place les mesures de prévention, afin de limiter les risques d'incendie dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Immeubles de Grande Hauteur (IGH). Gérer un SSI.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Rôle et mission du chef d'équipe ;
- ⇒ Gestion, management d'une équipe de sécurité ;
- ⇒ Application des consignes de sécurité, gestion des incidents techniques ;
- ⇒ Manipulation du SSI : système de détection d'incendie, système de mise en sécurité incendie ;
- ⇒ Hygiène et sécurité au travail en matière de sécurité incendie ;
- ⇒ Chef de poste en situation de crise, exercices de mise en situation ;
- ⇒ Gestion des risques ;
- ⇒ Conseils techniques aux secours ;
- ⇒ Conseil au chef d'établissement ;
- ⇒ Correspondant des commissions de sécurité ;
- ⇒ Le budget du service de sécurité.

Pratique :

- ⇒ Visites applicatives d'ERP et d'IGH ;
- ⇒ Applications pratiques : Gestion du PCS/conseils techniques aux secours/visites applicatives.

Examen :

- ⇒ Jury présidé par le Directeur Départemental des Services d'Incendie Secours (DDSiS) ou son représentant et d'un chef de service de sécurité incendie.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos plannings

Réf formation : INCE06-SP3



EXERCICE D'ÉVACUATION

> En cas de départ de feu, il est nécessaire d'agir le plus rapidement possible afin de limiter les conséquences.



DURÉE

2 à 4 heures / groupe .

PUBLIC

L'ensemble du personnel sans restriction de fonction.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EFFECTIF MAXIMUM

Aucun.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

6 mois.

VALIDATION DES ACQUIS

Compte rendu d'évacuation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Générateur de fumée.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

R 4227-28 du Code du travail.
R 4227-34 du Code du travail.
R 4227-38 du Code du travail.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Faire un état des lieux. Mettre en place des actions d'amélioration. Prise de conscience et sensibilisation. Connaître et appliquer les procédures d'évacuation en cas d'incendie.

CONTENU

- ⇒ La détection, la prévention incendie, l'évacuation, le rôle de chacun ;
- ⇒ Les points de rassemblement ;
- ⇒ Les fumées et leurs conséquences ;
- ⇒ Les responsabilités de l'entreprise ou de la collectivité locale ;
- ⇒ Les équipiers d'évacuation (guide, serre file, chargé ou responsable d'évacuation) ;
- ⇒ Préparation de l'évacuation avec les responsables ;
- ⇒ Déclenchement de l'évacuation par la simulation d'un départ de feu au moyen d'une machine à faire de la fumée ;
- ⇒ Relevé du déroulement de l'évacuation, des réactions et chronométrage ;
- ⇒ Aides des équipiers d'évacuation ;
- ⇒ Réunion des guides et serre-files pour commentaire et conseils ;
- ⇒ Proposition pour l'amélioration de la procédure.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

Réf formation : INCE07-IEE



PORT DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE ISOLANT (ARI)

> Pour apprendre à utiliser un appareil respiratoire isolant (ARI), il faut d'abord connaître les règles de sécurité individuelle, puis, grâce à des exercices appropriés le porteur prend conscience des problèmes physiologiques liés au port de l'ARI.



DURÉE

3 heures.

PUBLIC

Personnel devant, pour des raisons d'exploitation ou en cas d'urgence, évoluer en milieu toxique et/ou hostile.
Personnel devant effectuer des interventions sur cuve.
Personnel appelé à devenir équipier de deuxième intervention.

PRÉ-REQUIS

Être reconnu médicalement apte au port de l'appareil respiratoire isolant.

EFFECTIF MAXIMUM

10 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

6 mois.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Power point, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Loi du 31/12/1991-Titre III, Livre II du Code du Travail.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Être capable d'évoluer et d'exécuter des manœuvres simples en milieu toxique, en toute sécurité, avec le port d'un appareil respiratoire isolant.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Les atmosphères non respirables : les fumées d'incendie, les épandages et atmosphères toxiques ;
- ⇒ Les contraintes physiologiques : les perturbations sensorielles ;
- ⇒ Le matériel : l'ARI à circuit ouvert, l'ARI à circuit fermé, la ligne de vie ;
- ⇒ L'opération, les règles de base : les règles à respecter avant l'engagement, les règles communes pendant l'engagement, les règles à respecter après l'engagement ;
- ⇒ L'opération, les procédures opérationnelles : procédure avant l'engagement, procédure pendant l'engagement, procédure après l'engagement.

Pratique :

- ⇒ Exercice pratique et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;
- ⇒ Examen pratique.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos plannings

Réf formation : INCE08-ARI



PLAN D'OPÉRATION INTERNE (POI)

> Le POI définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que l'exploitant doit mettre en œuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement.



DURÉE

2 jours

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Cadres des entreprises industrielles et tertiaires pouvant être confrontées à la lutte contre l'incendie avec les moyens d'extinction disponibles, responsable sécurité, environnement.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique

VALIDATION DES ACQUIS

Compte rendu

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation power point, livret de formation

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du travail.
Code permanent de l'environnement.
Règlement sur les ICPE.
Circulaire du 12 juillet 1985 et son instruction ministérielle.
Décret n° 77-113 du 21 septembre 1977 (article 17, alinéa 5).
Loi 76-663 du 19 juillet 1976.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Assurer et coordonner l'action des secours intérieurs et extérieurs (articulation POI/PPI). Connaissance approfondie du risque incendie et de ses dangers. État des lieux. Connaissances utiles pour la rédaction du POI.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ La réglementation applicable : ICPE, Code du travail, Code de l'environnement, institutions publiques;
- ⇒ L'organisation interne du service de sécurité incendie : prévention et conduite de l'intervention, coordination des moyens de secours internes et externes.

Pratique :

- ⇒ Étude de danger, base du POI ;
- ⇒ Mise en œuvre du POI (contenu) ;
- ⇒ Méthodologie et élaboration du POI ;
- ⇒ Les plans de secours et leurs inter action ;
- ⇒ États des lieux et diagnostic ;
- ⇒ Réagir à l'alerte ;
- ⇒ Application des consignes.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

Réf formation : INCE09-POI



ERP 5ème CATÉGORIE : PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

> **Avoir une approche globale de la réglementation concernant les prescriptions réglementaires de sécurité conformément au règlement de sécurité contre les risques incendie du 25 juin 1980 livre III 2° groupe et de l'arrêté du 22 juin 1990.**



DURÉE

2 jours (14 heures).
(1/2 journée d'évaluation sur site).

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Responsable technique, agent de maintenance, élu, ACMO.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Powerpoint, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R123-14 et 26 du code de la construction et de l'habitat.
Article R111-19 à R111-19-18.
Livre III RSI annexé à l'arrêté du 25 juin 1980.
Arrêté du 22 juin 1990.
Circulaire du 15 novembre 1990.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les prescriptions réglementaires contre les risques d'incendie et les règles de sécurité concernant la fréquentation du public de ce type d'établissement afin d'évaluer les écarts et d'être capable d'interpréter les dysfonctionnements lors de visite et de prescrire des mesures compensatoires ou organisationnelles.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Disposition générale ;
- ⇒ Les règles techniques ;
- ⇒ Construction, structure, isolement, accès de secours, risques particuliers, évacuation, dégagements ;
- ⇒ Aménagement intérieurs ;
- ⇒ Les comportements au feu des matériaux, euro classe ;
- ⇒ Désenfumage ;
- ⇒ Prescription technique, maintien en état de conformité et vérification ;
- ⇒ Installations cuisson : les règles d'installation, cuisines isolées ou fermées, petits appareils, entretien ;
- ⇒ Chauffage, ventilation ;
- ⇒ Les généralités, les installations production et chauffage, VMC, traitement d'air ;
- ⇒ Installations électriques ;
- ⇒ Conception, éclairage, signalisation, vérification, rapport de contrôle ;
- ⇒ Moyen de secours ;
- ⇒ Moyens d'extinction, alarme, alerte, consignes.

Pratique :

- ⇒ Evaluation sur site.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

Réf formation : INCE10-ERP



PREVENTION DU RISQUE ATEX (ATMOSPHERES EXPLOSIVES)

> Analyser et maîtriser les risques liés à la présence ou à la formation d'atmosphères explosives.



DURÉE

1/2 journée
Optionnel : 1/2 journée complément formation pratique

PUBLIC

Toute personne amenée à entrer dans une zone à risque d'explosion.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

EFFECTIF MAXIMUM

10 participants/groupe.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Powerpoint, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Directive 99/92/CE du 16 Novembre 1999.
Décret du 24 Décembre 2002.
Arrêté du 8 Juillet 2003.
Réglementation ATEX.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

**Comprendre la nécessité de l'évaluation des risques d'explosion.
Connaître les exigences de la réglementation ATEX.
Acquérir les connaissances nécessaires à l'évaluation des risques liés aux atmosphères explosives.**

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Pourquoi évaluer le risque ATEX ? ;
- ⇒ La réglementation ;
- ⇒ Les facteurs de dangers ;
- ⇒ Le zonage théorique normatif ;
- ⇒ Les mesures techniques de prévention ;
- ⇒ Adaptation et utilisation des équipements ;
- ⇒ Elaboration du plan d'action ;
- ⇒ Que faire en cas d'Accident ?

Pratique : (Optionnel)

- ⇒ Exercice pratique et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;
- ⇒ Examen pratique.

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos plannings

Réf formation : INCE11-ATX



PERMIS DE FEU

> **En cas de départ de feu, il est nécessaire d'agir le plus rapidement possible afin de limiter les conséquences. Vers la maîtrise du risque incendie**



DURÉE

1 jour.

PUBLIC

Directeurs d'établissement des secteurs industriel et tertiaire,
Personnel effectuant des Travaux Par Points Chauds, technicien de maintenance, agents de sécurité,...

PRÉ-REQUIS

Personnel souhaitant s'impliquer dans la prévention des risques au sein de son établissement

EFFECTIF MAXIMUM

8 participants/groupe.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire

VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation Powerpoint, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Règle R6 APSAD (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances),
Art. L4141-2 du Code du travail,
Articles R4227-28, R4227-33, R4227-37
R4227-39 du Code du travail.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Savoir apprécier les risques dans les opérations de travaux par points chauds. Être apte à prendre les mesures préventives avant le début des travaux par points chauds.

Être apte à mettre en place les mesures de surveillance après les travaux. Être capable de remplir correctement une autorisation de travaux par points chauds.

CONTENU

Théorie :

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Responsabilité civile et pénale, Délégation de pouvoir ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Les causes les plus fréquentes d'incendie ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Le triangle du feu ;
- ⇒ La combustion ;
- ⇒ Les conséquences de l'incendie ;
- ⇒ Prévenir le risque d'incendie ;
- ⇒ Les grands principes d'extinction d'un feu ;
- ⇒ Les extincteurs ;
- ⇒ La signalisation ;
- ⇒ Les atmosphères explosives ;
- ⇒ Le désenfumage ;
- ⇒ Les techniques de protection ;
- ⇒ L'organisation du site ;
- ⇒ Les consignes et les enjeux de sécurité incendie du site ;
- ⇒ Les plans d'urgence de l'établissement s'ils existent ;
- ⇒ L'élaboration du permis feu.

Pratique :

- ⇒ Étude d'un cas concret pour chaque stagiaire sur le site de l'établissement
- ⇒ Élaboration d'un document « permis de feu » par le stagiaire à partir de l'étude de cas

FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE

Dans nos locaux selon nos plannings

Réf formation : INCE12-PDF